



RÈGLES DE SÉCURITÉ DANS LES LABORATOIRES DE CHIMIE

Au laboratoire de chimie **le calme et la plus grande attention** y sont nécessaires, afin d'éviter tout risque d'accident insignifiant ou majeur. Pour assurer la protection de tout le monde, il est primordial de respecter les règles ci-dessous. **Le non-respect de celles-ci conduit à l'exclusion immédiate des TP et/ou à des heures de suspension. En cas de TP noté, la note 1 sera attribuée !**

Règles générales de comportement

- ☞ Déposer les sacs et les effets personnels sur les tables au fond de la salle, loin de tout passage.
- ☞ Ne pas déposer les affaires personnelles (plumiers, cahiers, etc.) sur les paillasses, mais sur les tablettes en verre.
- ☞ Il est interdit de courir, de lancer des objets, de s'asperger avec les pissettes d'eau ou de solvants.
- ☞ Il est interdit d'apporter et de consommer de la nourriture ou des boissons.
- ☞ À la fin de la séance de TP, nettoyer et ranger le matériel utilisé selon les consignes de l'enseignant·e, ranger et nettoyer la place de travail, les éviers, les balances, etc.
- ☞ Il est impératif de se laver les mains au savon en quittant le laboratoire, même pour une courte sortie.
- ☞ En cas de doute ou de question, faire appel à l'enseignant·e.

Mesures de protection au laboratoire

- ☞ Le port de shorts, de jupes, de chaussures ouvertes (sandales, tongs, etc.) ou des chaussures à talons est interdit.
- ☞ Le port d'une blouse en coton fermée est obligatoire.
- ☞ Le port de lunettes de sécurité est obligatoire. Les personnes qui portent des lunettes médicales doivent utiliser des lunettes spéciales de protection prévues à cet effet. Les verres de contact sont interdits.
- ☞ Les cheveux longs sont à attacher soigneusement.
- ☞ Éviter tout contact cutané avec les matières expérimentales. Les gants seront parfois utilisés en accord avec les précautions d'emploi de certains produits.
- ☞ Ne pas respirer volontairement l'odeur des matières expérimentales.
- ☞ Ne jamais rien goûter.
- ☞ Réaliser les expériences uniquement sous la direction de l'enseignant·e et en respectant ses consignes. Ne pas mener des expériences de sa propre initiative !
- ☞ Il est strictement interdit de prendre avec soi des produits chimiques ou des matières expérimentales.

Manipulation des produits chimiques

- ☞ Ne commencer les manipulations expérimentales qu'après avoir lu et compris les procédures.
- ☞ Avant d'utiliser un produit chimique, lire l'étiquette et/ou la fiche de sécurité simplifiée et respecter les consignes de sécurité indiquées par les pictogrammes (voir fascicule annexe « Nouveaux symboles – mêmes dangers », infochim.ch).
- ☞ Ne prélever aucun solide avec les doigts, utiliser toujours une spatule.
- ☞ Ne jamais pipeter avec la bouche, utiliser une pipette avec une poire, une propipette ou un pipeteur.
- ☞ Ne jamais utiliser une même spatule ou pipette pour prélever deux matières expérimentales différentes.
- ☞ Toujours reboucher un flacon après usage avec son propre couvercle.
- ☞ Ne pas tenir une éprouvette ou autre récipient en dirigeant leur ouverture vers d'autres personnes.
- ☞ Éliminer de suite toute substance renversée (la neutraliser au besoin) ou tout matériel cassé : demander à l'enseignant·e.
- ☞ Ne pas remettre des matières expérimentales dans leur récipient de stockage, sauf consigne contraire de l'enseignant·e.

Utilisation du bruleur à gaz

- ☞ Ne pas laisser le bruleur à gaz allumé sans surveillance.
- ☞ Ne jamais chauffer des solvants inflammables et volatils (acétone, alcool, etc.) sur une flamme ou proche d'une flamme.
- ☞ Ne jamais diriger l'ouverture d'une éprouvette chauffée contre une partie du corps ou contre quelqu'un, ni en direction des prises électriques.
- ☞ Ne jamais chauffer avec la flamme éclairante (jaune). Utiliser la flamme non éclairante (bleue et transparente).
- ☞ Après utilisation fermer la vanne d'arrivée de gaz.

Déchets chimiques

- ☞ Ne jamais déverser des produits chimiques dans l'évier sans instructions.
- ☞ Éliminer correctement les produits chimiques utilisés dans les bidons ou les récipients prévus à cet effet.

En cas d'accident

- ☞ Signaler immédiatement à l'enseignant-e tout accident même mineur.
- ☞ Connaître l'emplacement de la douche oculaire, des solutions rince-œil oculaires, de l'extincteur, de la couverture étouffe-feu et du seau contenant du sable. Connaître l'emplacement de la sortie de secours.
- ☞ En cas de contact avec un produit chimique : rincer abondamment avec de l'eau froide.
- ☞ En cas de brûlure : rester sous l'eau froide du robinet environ 10 minutes.
- ☞ En cas de coupure, désinfecter et protéger (demander de l'aide à l'enseignant-e).
- ☞ En cas de projections dans l'œil : rincer abondamment à l'aide des dispositifs rince-œil, ou à défaut sous l'eau courante, œil grand ouvert.
- ☞ En cas d'incendie dans le laboratoire, ne prendre aucune initiative, mais alerter immédiatement l'enseignant-e et les camarades. Rester calme !
- ☞ En cas d'incendie dans le gymnase, réagir rapidement (sans panique) selon la procédure mise en place par le gymnase (exercice d'évacuation annuel).

Pour la direction : Mme A.-V. Bessis, directrice

La file de chimie

J'ai lu et compris les consignes de sécurité et des symboles de danger.

J'ai pris note des conséquences en cas de non-respect de celles-ci.

Nom et prénom :

Classe :

Date et signature :

A CONSERVER DANS LE DOSSIER DES TRAVAUX PRATIQUES DE CHIMIE

CETTE FEUILLE DOIT ETRE COMPILÉE, SIGNÉE ET RENDUE A VOTRE PROFESSEUR·E LORS DE VOTRE PREMIER COURS DE CHIMIE.

J'ai lu et compris les consignes de sécurité et j'ai pris note des conséquences en cas de non-respect de celles-ci.

Nom et prénom de l'élève :

Classe :

Date et signature :

Pour les élèves mineurs

Nom et prénom du représentant légal :

Date et signature :